

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 800

14 avril 2009

SOMMAIRE

ACMBernstein - India Growth Fund	38394	GR Luxembourg Holdings S.à r.l.	38374
Alexanderplatz Properties S.à r.l.	38396	Harmony Investments Holding S.à r.l. ...	38396
ASP Luxembourg Participations S.à r.l. ..	38388	Incogu Capital S.A.	38366
Bailiff S.A.	38395	Industria Grafica Italia S.à r.l.	38392
Bailiff S.A.	38395	Isoplus Paulus s.à r.l.	38366
Bailiff S.A.	38395	Kahita Luxembourg S.A.	38357
Beausite Beringen S.A.	38393	Kenrev Cubzac Sàrl	38400
Besttech AG	38394	Larinvest S.A.	38373
Bolivar International S.A.	38365	Leman International S.A.	38389
BWB S.A.	38357	LFPI Property S.à r.l.	38396
Casa das Enguias Sàrl	38364	Limbo	38355
CCP Acquisition GS S.à r.l.	38358	Maderal	38380
Compagnie Européenne de Développe- ment Immobilier S.A.	38370	M.C.B.E. S.A.	38392
Coveta S.A.	38365	NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.	38397
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	38364	NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.	38397
"Environmental Quality Management for Building" S à r l	38398	Perfume Holdings S.à r.l.	38400
Equiton Investment S.A.	38380	Riviera International Property S.A.	38383
Eurolux S.A.	38367	Sefina SA	38365
Euro Phyto Santé Luxembourg S.A.	38357	Société Anonyme des Minerais	38399
Financière Viking S.A.	38379	Société Civile Immobilière Résidence Fon- taine	38379
Five Partners	38380	Stark Investissements S.A.	38399
FIVE Ventures	38366	T.J.D. Consulting s.à r.l.	38398
Fondation Kräizbiërg	38354	VES S.A.	38392
Fondation Kräizbiërg	38354	Victor Sustainable Architecture S.A.	38400
Geres Investment IV, S.à r.l.	38397	Victor Sustainable Architecture S.A.	38398
		Welsh S.A.	38399

Fondation Kräizbiërg, Fondation.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg G 34.

Liste des membres du Conseil d'Administration au 11 mars 2008

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
S.A.R. le Grand-Duc Héritier		Président		
Bodry	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Ernster	Francine	Administrateur	Employée privée	L-5698 Welfrange, 1, rue de Remich
Grethen	Henri	Vice-président	Député honoraire	L-1340 Luxembourg, 6, rue Place Winston Churchill
Hauptert	Norbert	Président	Député	L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange
Hemmen	Cécile	Administrateur	Employée privée	L-5762 Hassel, 6, rue des Champs
Jaeger	Marc	Administrateur	Magistrat	L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fressez
Manderscheid	André	Administrateur	Fonctionnaire de l'Etat	L-1232 Howald, 111, rue E. Beres
Matheis	Gérard	Administrateur	Employé Privé	L-8323 Olm, 50, avenue G.-D. Jean
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman
Schaack	Jos	Administrateur	Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur	Employé privé	L-6637 Wasserbillig, 57, Esplanade de la Moselle
Schroell	Marco	Administrateur	Médecin, député	L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong
Thiel	Lucien	Vice-président	Employé privé	L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

Dudelange, le 17 mars 2008.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Lucien Thiel

Vice-président

Référence de publication: 2009042121/2723/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03995. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Fondation Kräizbiërg, Fondation.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg G 34.

Liste des membres du Conseil d'Administration au 9 mars 2009

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
S.A.R. le Grand-Duc Héritier		Président		
Bodry	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Ernster	Francine	Administrateur	Employée privée	L-5698 Welfrange, 1, rue de Remich
Grethen	Henri	Vice-président	Député honoraire	L-1340 Luxembourg, 6, rue Place Winston Churchill
Hauptert	Norbert	Président	Député	L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange
Hemmen	Cécile	Administrateur	Employée privée	L-5762 Hassel, 6, rue des Champs
Jaeger	Marc	Administrateur	Magistrat	L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fressez
Manderscheid	André	Administrateur	Fonctionnaire de l'Etat	L-1232 Howald, 111, rue E. Beres
Matheis	Gérard	Administrateur	Employé Privé	L-8323 Olm, 50, avenue G.-D. Jean
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman

Schaack	Jos	Administrateur Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur Employé privé	L-6637 Wasserbillig, 57, Esplanade de la Moselle
Schroell	Marco	Administrateur Médecin, député	L-8293 Keispelt, 13, rue Pierre Dupong
Thiel	Lucien	Vice-président Employé privé	L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue

Dudelange, le 9 mars 2009.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Lucien Thiel

Vice-président

Référence de publication: 2009042122/2723/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03997. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Limbo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 19, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg E 2.347.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Carlo BOFFERDING, pensionné, et son épouse Madame Francine GUILLAUME, demeurant à L-4911 Bascharage, 10, rue Emile Bofferding,

mariés sous le régime de la communauté universelle de biens, aux termes d'un acte changement de régime matrimonial reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 14 septembre 2006, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 2 octobre 2006, volume 1553, numéro 109,

agissant chacun en leur nom personnel et en leur qualité d'associés dans la société plus amplement décrite ci-après.

2) Monsieur Carlo BOFFERDING, préqualifié, agissant également en sa qualité de mandataire spécial de:

A) Madame Anne MOLITOR, kinésithérapeute, épouse de Monsieur Roland SCHROEDER, demeurant à L-1651 Luxembourg, 19, avenue Guillaume,

laquelle déclare être mariée sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, en vertu d'une procuration datée du 21 mars 2009.

B) Mademoiselle Claire MOLITOR, maquettiste, demeurant à L-8181 Kopstal, 84, route de Mersch, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2009.

les deux associées dans la société plus amplement décrite ci-après en leurs qualités d'héritières de feu:

- Monsieur Georges MOLITOR, de son vivant médecin-spécialiste, époux de Madame Marie-Paule PEFFER, ayant demeuré en dernier lieu à L-1651 Luxembourg, 19, avenue Guillaume, décédé à Saulce-sur-Rhône (Drôme-France) le 9 septembre 1999, associé dans la société plus amplement décrite ci-après;

- Madame Marie-Paule PEFFER, de son vivant médecin-spécialiste, épouse de Monsieur Georges MOLITOR, ayant demeuré en dernier lieu à L-1651 Luxembourg, 19, avenue Guillaume, décédée à Saulce-sur-Rhône (Drôme-France) le 9 septembre 1999, associée dans la société plus amplement décrite ci-après;

C) Madame Monette SCHUMAN, femme au foyer, veuve de Monsieur Joseph Guy Robert dit José BOFFERDING, demeurant à L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg numéro 154, avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté universelle de biens avec attribution de la totalité de cette communauté au survivant d'eux, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 1990,

agissant en sa qualité d'associée dans la société plus amplement décrite ci-après, en sa qualité d'héritière de feu Monsieur Joseph Guy Robert dit José BOFFERDING, de son vivant directeur-adjoint, ayant demeuré en dernier lieu à L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg numéro 154, décédé à Luxembourg le 21 décembre 2007, associé dans la société plus amplement décrite ci-après,

en vertu d'une procuration datée du 25 mars 2009.

D) Mademoiselle Marie-Jeanne dite Jeannot BOFFERDING, sans profession, demeurant à L-4911 Bascharage, 10, rue Emile Bofferding,

associée dans la société plus amplement décrite ci-après,

aux termes d'une procuration datée du 23 mars 2009.

3) L'association sans but lucratif "LIGUE NATIONALE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 33, rue Adolphe,

ici représentée par sa mandataire spéciale Madame Sylvie MOUSEL, secrétaire générale, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 240, route de Belvaux,

en vertu d'une procuration datée du 25 mars 2009, lui donnée par le Comité directeur de la ligue en fonction.

La "LIGUE NATIONALE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX" agissant en sa qualité d'associée dans la société plus amplement décrite ci-après, en sa qualité d'héritière de feu Madame Annette ENDERS, de son vivant femme au foyer, veuve de Monsieur Léon BOFFERDING, ayant demeuré en dernier lieu à L-4945 Bascharage, 57A, rue de Schouweiler, décédée à Bascharage en janvier 2008, associée dans la société plus amplement décrite ci-après.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière dénommée "LIMBO" avec siège social à L-1651 Luxembourg 19, avenue Guillaume, a été constituée suivant acte reçu sous seing privé en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 90 du 8 avril 1987, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2347, pour une durée déterminée jusqu'au 31 juillet 1999.

- Que le capital social de ladite société était de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS SOIT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN EUROS SOIXANTE-SIX CENTS (89.241,66 Euros), représenté par QUARANTE-HUIT (48) parts d'intérêts.

La liquidation anticipée avec mise en liquidation de la société avec effet immédiat a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé en date du 30 avril 1990, enregistrée à Esch-sur-Alzette le 9 mai 1990, volume 285, folio 4, case 6, déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 mai 1990.

Aux termes d'un acte de partage avec attribution des biens aux associés reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 janvier 1991, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 14 février 1991, volume 1240, numéro 134, il est stipulé entre autres ce qui suit:

"Le liquidateur après avoir fait son rapport aux associés de ladite société, conclut:

- que la situation active et passive de la société permet une distribution d'actif aux actionnaires, une somme suffisante pour payer le passif ayant été consignée par le liquidateur;

- que le liquidateur peut faire des partages provisoires en faisant aux associés des remises à valoir en compte, au fur et à mesure de la réalisation des biens sociaux, en tenant compte du traitement égalitaire entre associés;

- que l'égalité la plus absolue doit régner entre associés;

- que les associés ont exprimé le désir de se faire attribuer des immeubles et des espèces;

- que les évaluations des immeubles ont été faites par des hommes de l'art et ont été approuvées par le liquidateur et les associés."

- Que les comparants agissant en leurs dites qualités sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et décident d'un commun accord de dissoudre et de liquider ladite société.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que les comparants agissant en leurs dites qualités déclarent que la société ne possède actuellement aucun immeuble.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur de la société dans l'exercice de sa fonction.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4911 Bascharage, 10, rue Emile Bofferding.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bofferding, F. Guillaume, S. Mousel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2009. Relation: EAC/2009/3501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009042677/272/104.

(090049145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Kahita Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.616.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49.731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Kahita Luxembourg SA, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.616, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Kahita Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représentée par M. Axel RUST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042313/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

BWB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 72.403.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme BWB S.A. (R.C.S. N° B 72.403), avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009042303/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.195.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49.731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.195, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Euro Phyto Santé Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.
Représentée par M. Axel RUST
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042314/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

CCP Acquisition GS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.435.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Centerbridge Captial Partners (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31784 ("Centerbridge Capital Partners (Cayman)"),

2. Centerbridge Capital Partners Strategic (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31768 ("Centerbridge Captial Partners Strategic (Cayman)"),

3. Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with offices at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands under number WK-31766 ("Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman)"),

(the "Shareholders")

all here represented by Simone Rossmann, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies each given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

2.3. The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

2.4. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

2.5. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "CCP Acquisition GS S. à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be partners. They shall be two classes of managers: "Class A Managers" and "Class B Managers". There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager."

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- Centerbridge Capital Partners (Cayman), represented as stated hereabove and declared to subscribe to twelve thousand and fifty five (12,055) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in cash of an aggregate amount of twelve thousand and fifty five euro (EUR 12,055.-)

- Centerbridge Captial Partners Strategic (Cayman), represented as stated hereabove and declared to subscribe to four hundred twenty five (425) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in cash of an aggregate amount of four hundred twenty five euro (EUR 425.-)

- Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), represented as stated hereabove and declared to subscribed to twenty (20) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in case of an aggregate amount of twenty euro (EUR 20.-);

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of the above contributions is now at the disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (1.800.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The Shareholders resolve to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jeffrey Gelfand, born on February 15, 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, as Class A manager;

- Mr. Jeffrey Harold Aronson, born on September 21, 1958 in Massachusetts, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, as Class A manager;

- Mr. Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, as Class B manager;

- Mr. Paul Lefering, born on October 20, 1972 in Rotterdam, Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, as Class B manager.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Centerbridge Captial Partners (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31784 ("Centerbridge Capital Partners (Cayman)"),

2. Centerbridge Capital Partners Strategic (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31768 ("Centerbridge Captial Partners Strategic (Cayman)"),

3. Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), L.P., une limited partnership existant sous la loi des Iles Cayman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrite au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-31766 ("Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman)"),

(les "Associés")

Tous ici représentés par Simone Rossmann, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

2.3. La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

2.5. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "CCP Acquisition GS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans justification spécifique.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Sont intervenues aux présentes:

- Centerbridge Capital Partners (Cayman), représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à douze mille cinquante-cinq (12.055) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinquante-cinq euros (EUR 12.055.-)

- Centerbridge Capital Partners Strategic (Cayman), représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et les libérer intégralement par versement en espèces de quatre cent vingt-cinq euros (EUR 425.-)

- Centerbridge Capital Partners SBS (Cayman), représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et les libérer intégralement par versement en espèces de vingt euros (EUR 20.-)

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant et le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) des contributions ci-dessus est maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Les associés décident de fixer à quatre (4) le nombre des gérants et donc de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Monsieur Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, comme Gérant de Classe A;

- Monsieur Jeffrey Harold Aronson, né le 21 septembre 1958 à Massachusetts, USA, avec adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, comme Gérant de Classe A;

- Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, comme Gérant de Classe B;

- Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ROSSMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10104. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009042323/242/336.

(090048538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.381.

—
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 mars 2009, l'associé unique de Dresdner Finance 1 SARL a décidé de nommer pour une durée indéterminée Mme Andrea Stockemer, comme gérant, avec effet le 4 mars 2009.

En conséquence de quoi, le Conseil de gérance est, à partir du 4 mars 2009, composé comme il suit:

- Klaus Diederich, employé de banque, né à Oberhausen, Allemagne, le 26 mai 1958, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg;

- Dr. Kai-Roderich Bringewald, employé de banque, né à Hannover, Allemagne, le 11 juillet 1965, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg;

- Andrea Stockemer, employée de banque, née à Bitburg, Allemagne, le 14 mars 1966, demeurant professionnellement à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dresdner Finance 1 SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2009042235/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Casa das Enguias Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 46, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.190.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée CASA DAS ENGUIAS S.à.r.l. (R.C.S. N° B 44.190), avec siège social à L-4571 Oberkorn, 46, avenue de la Gare;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme
M^e Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2009042307/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bolivar International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.024.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49 731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Bolivar International S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 67.024, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Bolivar International S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.
Représentée par M. Axel RUST
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042308/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Sefina SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.176.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 mars 2009

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042290/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Coveta S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.656.

Conformément à l'article 3 point (1) de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la fiduciaire Amicorp Luxembourg S.A. agissant comme agent domiciliataire ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous numéro B 49.731, atteste par la présente que la convention de la domiciliation de la société Coveta S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 83.656, a pris fin le 4 novembre 2008 et que, par conséquent Amicorp Luxembourg S.A. dénonce la siège social de Coveta S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.
Représentée par M. Axel RUST
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009042310/1084/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Incogu Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 58.599.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme INCOGU CAPITAL S.A. (R.C.S. N° B 58.599), avec siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Madame Carole KTJGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme
M^e Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2009042306/3207/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

FIVE Ventures, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.804.

Fidomes Sàrl dénonce la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 12 octobre 2007.

La convention de domiciliation du siège social de la société FIVE Ventures Sàrl, a été dénoncée et prendra effet à partir du jour du dépôt au registre du commerce et de sociétés.

Fidomes Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009042298/825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Isoplus Paulus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4448 Soleuvre, 8, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 96.545.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée ISOPLUS PAULUS S.à.r.l. (R.C.S. N° B 96.545), avec siège social à L-4448 Soleuvre, 8, rue Pierre Frieden;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme
M^e Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2009042305/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Eurolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.436.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Ludovic DELALIEUX, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique), le 20 juillet 1970, demeurant à B-6280 Gerpinnes, 3, rue des Flaches.
2. Madame Chantal GUISSARD, administrateur de société, née à Charleroi (Belgique), le 13 janvier 1968, demeurant à B-6280 Gerpinnes, 3, rue des Flaches.
3. Madame Marie Luce DELESPESE, administrateur de société, née à Haine Saint Paul (Belgique), le 8 mars 1947, demeurant à B-6010 Couillet, 162, route de Philippeville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EUROLUX S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la consultance dans le domaine de matériel photos et optique, ainsi que l'achat et la vente y afférents.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 12.00 heures et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Ludovic DELALIEUX, prénommé, Cent dix actions	110
2. Madame Chantal GUISSARD, prénommée, Cent actions	100
3. Madame Marie Luce DELESPESE, prénommée, Cent actions	<u>100</u>
TOTAL: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 80,645%, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ludovic DELALIEUX, prénommé,
- Madame Chantal GUISSARD, prénommée,
- Madame Marie Luce DELESPESE, prénommée.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Ludovic DELALIEUX, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. DELALIEUX, C. GUISSARD, M. L. DELESPESE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10096. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009042324/242/155.

(090048541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Compagnie Européenne de Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.437.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société "TALENTURE FIDUCIARIA S.A.", une société régie par le droit suisse, établie et ayant son siège social au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano,

ici représentée par Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 20 février 2009.

2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé, agissant en son nom personnel.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: "COMPAGNIE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- "TALENTURE FIDUCIARIA S.A.", prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé, une action	1
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société anonyme "S.G.A. Services S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer.
- 2.- Monsieur Nicola TRAMEZZANI, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertoli
- 3.- Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur 3, président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric HERREMANS, consultant, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur 3.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2009. Relation: EAC/2009/2844. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042325/239/173.

(090048544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Larinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.492.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LARINVEST SA.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3207.

- que la société «LARINVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.492,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 septembre 2004 et publié au Mémorial C numéro 1282 du 14 décembre 2004, au capital social de trente-deux mille Euros (32.000.- EUR) représenté par trois mille deux cent (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 13 mars 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 6 février 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009042283/239/29.

(090048460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

GR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'B', (LP12277) a limited partnership established in England under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

Hans Carlson, residing in rue 5 Jules Gachet, CH-1260 NYON Switzerland here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 January 2009;

Luigi Gallazzini, residing in Via Pinerola 74/4, 20151 Milano, Italy, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

Johan Grönberg, residing in Finn Malmgrensgaten 6, 44270 Gothenburg, Sweden, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 9 January 2009;

Waleed Hanafi, residing in 1 Peck Hay Road, #06-02 Cases Cairnhill, Singapore 228305, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 December 2008;

Anders Henriksson, residing in Drottningrâgen 4, 42943 Sârö, Sweden, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 January 2009;

Henrik Nielsen, residing in Chemin du Joran SC, CH-1260 Nyon, Switzerland, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

Gino Ravaioli, residing in 46 Route de Divonne, 1260 Nyon, Switzerland, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 January 2009;

Per Setterberg, residing in Chemin de la Dole 9, 1279 Chavannes-de-Bosis, Switzerland, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 January 2009;

BO AHLÉN ADVOKATBYRÅ AB, a company having its registered office at Postfôrârvâgen 4B, 443 50 Lerum, Sweden, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 January 2009;

Djahe International N.V., a company having its registered office at Van Engelenweg, 23 Curacao, The Netherlands Antilles, here represented by Mrs. Judit Stern, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 January 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'A', (LP12276), a limited partnership established in England under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'D', (LP12279), a limited partnership established in England under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'E', (LP12280), a limited partnership established in England under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'F', (LP12285), a limited partnership established in England under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'G' LP (SL6150), a limited partnership established in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907, whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Edinburgh, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BPE EUROPEAN PARTNER III LP (SL6151), a limited partnership established in Scotland under the Limited Partnership Act 1907, whose principal place of business is 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

EUROVENT III, a Société civile à capital variable, established in France under number 500 059 407 R.C.S. Paris whose principal place of business is at Centre d'affaires Paris-Trocadéro, 112 avenue Kléber, F-75116 Paris, France, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED, (1444637) an English limited company whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

CLINK STREET NOMINEES LIMITED, (2223016) an English limited company whose principal place of business is at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 8 January 2009;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "GR Luxembourg Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.299, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 August 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 October 2007 (number 2265, page 108704), (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time on 22 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 June 2008 (number 1424, page 68306).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred and forty thousand euro (EUR 1,940,000.-) to one million nine hundred and forty-eight thousand euro (EUR 1,948,000.-) by creating and issuing eight thousand (8,000) Class 1 Ordinary Shares (comprising one thousand and six hundred (1,600) Class A1 Ordinary Shares; one thousand and six hundred (1,600) Class B1 Ordinary Shares; one thousand and six hundred (1,600) Class C1 Ordinary Shares; one thousand and six hundred (1,600) Class D1 Ordinary Shares and one thousand and six hundred (1,600) Class E1 Ordinary Shares) each having a par value of one euro (EUR 1.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's Articles. Those new shares are subscribed as follows:

The eight thousand (8,000) Class 1 Ordinary Shares (comprising one thousand six hundred (1,600) Class A1 Ordinary Shares; one thousand six hundred (1,600) Class B1 Ordinary Shares; one thousand six hundred (1,600) Class C1 Ordinary Shares; one thousand six hundred (1,600) Class D1 Ordinary Shares; and one thousand six hundred (1,600) Class E1 Ordinary Shares) have been entirely subscribed by Henning Boysen residing at Parkovsvej 38, 2820 Gentofte, Denmark, here represented by Mrs. Judit STERN, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 January 2009, paid up by a contribution in cash.

The others shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of eight thousand euro (EUR 8,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend Article 6 first paragraph of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million nine hundred and forty-eight thousand euro (EUR 1,948,000.-) represented by forty-nine thousand six hundred (49,600) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"), three hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-four (339,984) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares", together with the class A1 ordinary shares, the "Class A Ordinary Shares"), forty-nine thousand six hundred (49,600) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Ordinary Shares", three hundred forty thousand four (340,004) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Ordinary Shares", together with the class B1 ordinary shares, the "Class B Ordinary Shares"), forty-nine thousand six hundred (49,600) class C1 ordinary shares (the "Class C1 Ordinary Shares"), three hundred forty thousand four (340,004) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Ordinary Shares", together with the Class C1 Ordinary Shares, the "Class C Ordinary Shares"), forty-nine thousand six hundred (49,600) class D1 ordinary shares (the "Class D1 Ordinary Shares"), three hundred forty thousand four (340,004) class D2 ordinary shares (the "Class D2 Ordinary Shares", together with the class D1 ordinary shares, the "Class D Ordinary Shares"), forty-nine thousand six hundred (49,600) class E1 ordinary shares (the "Class E1 Ordinary Shares"), and three hundred forty thousand four (340,004) class

E2 ordinary shares (the "Class E2 Ordinary Shares"), of one Euro (EUR 1-) each, collectively the "Ordinary Shares" and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Third resolution

The Shareholders notes that the above mentioned capital increase was carried out in the framework of article 18 of the Articles pursuant to which Reserved Shares may be issued after Completion to such persons and on such terms as may be approved by the Remuneration Committee.

The Reserved Shares are defined under section K (Definition) of the Articles as 12,000 Class A1 Ordinary Shares, 12,000 Class B1 Ordinary Shares, 12,000 Class C1 Ordinary Shares, 12,000 Class D1 Ordinary Shares and 12,000 Class E1 Ordinary Shares which, when issued, will equate to 3 per cent of the fully diluted share capital of the Company as at Completion (such calculation including the Reserved Shares), and which are reserved for allotment to the Chairman and such other directors (other than the Investor Directors), officers or employees of, or consultants to, any member of the Group from time to time after the date of Completion as the Remuneration Committee may from time to time determine in accordance with Section D;

As a consequence of the first resolution, the shareholders decide to amend the definition of the Reserved Shares under section K (Definition) of the Articles of the Company, by reducing the number of each class of shares with 1,600, so as to reflect the decision taken in the first resolution. The definition of the Reserved Shares shall henceforth read as follows:

""Reserved Shares" means 10,400 Class A1 Ordinary Shares, 10,400 Class B1 Ordinary Shares, 10,400 Class C1 Ordinary Shares, 10,400 Class D1 Ordinary Shares and 10,400 Class E1 Ordinary Shares which, when issued, will equate to 2.6 per cent of the fully diluted share capital of the Company as at Completion (such calculation including the Reserved Shares as at Completion), and which are reserved for allotment to the Chairman and such other directors (other than the Investor Directors), officers or employees of, or consultants to, any member of the Group from time to time after the date of Completion as the Remuneration Committee may from time to time determine in accordance with Section D;"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'B', (LP12277) un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, ici représenté par Maître Judit STERN, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

Hans Carlson, demeurant à 5 rue Jules Gachet, CH-1260 NYON Suisse, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009;

Luigi Gallazzini, demeurant à Via Pinerola 74/4, 20151 Milano, Italie, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

Johan Grönberg, demeurant à Finn Malmgrensgaten 6, 44270 Gothenburg, Suède, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2009;

Waleed Hanafi, demeurant à 1 Peck Hay Road, #06-02 Cases Cairnhill, Singapore 228305, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008;

Anders Henriksson, demeurant à Drottningrâgen 4, 42943 Sârö, Suède, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2009;

Henrik Nielsen, demeurant à Chemin du Joran SC, CH-1260 Nyon, Suisse, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

Gino Ravaioli, demeurant à 46 Route de Divonne, 1260 Nyon, Suisse, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009;

Per Setterberg, demeurant à Chemin de la Dole 9, 1279 Chavannes-de-Bosis, Suisse, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2009;

BO AHLÉN ADVOKATBYRÅ AB, une société ayant son siège social à Postförarvägen 4B, 443 50 Lerum, Suède, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2009;

Djahe International N.V., une société ayant son siège social à Van Engelenweg, 23 Curacao, Les Antilles Néerlandaises, représentée par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 14 janvier 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'A', (LP12276), un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'D', (LP12279), un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'E', (LP12280), un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'F', (LP12285), un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'G' LP (SL6150), un limited partnership établi en Ecosse et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve au 50 Lothian Road, Edinburgh, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BPE EUROPEAN PARTNER III LP (SL6151), un limited partnership établi en Angleterre et régi par le Limited Partnerships Act de 1907, dont le centre d'activité principal se trouve au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

EUROVENT III, une société civile à capital variable, établie en France sous le numéro 500 059 407 R.C.S. Paris, dont le centre d'activité principal se trouve au Centre d'affaires Paris-Trocadéro, 112 avenue Kléber, F-75116 Paris, France, représentée par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED, (1444637) une société à responsabilité limitée anglaise dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, EC4M 8 AL, Londres, représentée par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

CLINK STREET NOMINEES LIMITED, (2223016) une société à responsabilité limitée anglaise dont le centre d'activité principal se trouve à Condor House, St Paul's Churchyard, EC4M 8 AL, Londres, représentée par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2009;

Les procurations signées ne varientur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "GR Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.299, constituée selon un acte notarié en date du 30 août 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2007 (numéro 2265, page 108704) (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 avril 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2008 (numéro 1424, page 68306).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-), afin de le porter de son montant actuel de un million neuf cent quarante mille euros (EUR 1.940.000,-) jusqu'à un million neuf cent quarante-huit mille euros (EUR 1.948.000,-) par la création et l'émission de huit mille (8.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 (dont mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant toutes les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société. Ces nouvelles Parts Sociales sont souscrites de la façon suivante:

Les huit mille (8.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 (dont mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D1, mille six cents (1.600) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E1) ont toutes été souscrites par Monsieur Henning BOYSEN résidant à Parkovsvej 38, 2820 Gentofte, Danemark, représenté par Maître Judit STERN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2009, rémunérées par un apport en numéraire.

Les autres associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport global de huit mille euros (EUR 8.000.-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 premier alinéa des Statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente; lequel article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à un million neuf cent quarante-huit mille euros (EUR 1.948.000,-), divisé en quarante-neuf mille six cents (49.600) parts sociales ordinaires de classe A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A1"), trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (339.984) parts sociales ordinaires de classe A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A2", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 constituant les "Parts Sociales Ordinaires de Classe A"), quarante-neuf mille six cents (49.600) parts sociales ordinaires de classe B1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B1"), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe B2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B2", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 constituant les "Parts Sociales Ordinaires de Classe B"), quarante-neuf mille six cents (49.600) parts sociales ordinaires de classe C1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C1"), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe C2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C2", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 constituant les "Parts Sociales Ordinaires de Classe C"), quarante-neuf mille six cents (49.600) parts sociales ordinaires de classe D1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D1"), trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe D2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D2", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 constituant les "Parts Sociales Ordinaires de Classe D"), quarante-neuf mille six cents (49.600) parts sociales ordinaires de classe E1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe E1"), et trois cent quarante mille quatre (340.004) parts sociales ordinaires de classe E2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe E2"), d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, collectivement appelées les "Parts Sociales Ordinaires" et octroyant les droits et obligations présentés dans les présents Statuts."

Troisième résolution

Les associés notent que l'augmentation de capital effectuée par les résolutions précédentes a été réalisée dans le cadre de l'article 18 des Statuts aux termes duquel les Parts Sociales Réservées peuvent être émises après la Réalisation aux personnes et selon les conditions approuvées par le Comité de Rémunération.

Les Parts Sociales Réservées sont définies sous la section K (Définitions) des Statuts comme 12.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A1, 12.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe B1, 12.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C1, 12.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 et 12.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe E1, lesquelles Parts Sociales, lorsqu'elles seront émises, seront équivalentes à 3% du capital social entièrement dilué de la Société au moment de la Réalisation (ce calcul inclut les Actions Réservées), et qui sont réservées pour être attribuées au président-directeur général, ainsi qu'aux autres directeurs (en dehors des Directeurs des Investissements), dirigeants, employés, consultants de toute entité du Groupe de manière périodique après la date d'Exécution, tel que le Comité de Rémunération le déterminera périodiquement conformément à la Section D.

En conséquence de la première résolution, les associés décident de modifier la définition des Parts Sociales Réservées sous la section K (Définitions) des Statuts de la Société, en réduisant de 1.600 le nombre de chaque catégorie de parts sociales, de façon à refléter la décision prise dans la première résolution. La définition des Parts Sociales Réservées sera désormais ainsi rédigée:

""Parts Sociales Réservées" signifie 10.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe A1, 10.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe B1, 10.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe C1, 10.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 et 10.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe E1, lesquelles Parts Sociales, lorsqu'elles seront émises, seront équivalentes à 2,6% du capital social entièrement dilué de la Société au moment de la Réalisation (ce calcul inclut les Actions Réservées), et qui sont réservées pour être attribuées au président-directeur général, ainsi qu'aux autres directeurs (en dehors des Directeurs des Investissements), dirigeants, employés, consultants de toute entité du Groupe de manière périodique après la date d'Exécution, tel que le Comité de Rémunération le déterminera périodiquement conformément à la Section D."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1528. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009042326/239/288.

(090048627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Société Civile Immobilière Résidence Fontaine.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 2.422.

DISSOLUTION

L'assemblée générale du 17 mars 2009 a décidé:

1. La dissolution et la mise en liquidation de la société.
2. La clôture de la liquidation et la dissolution définitive de la société.
3. Les livres des 10 dernières années seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maria Dennewald
Mandataire

Référence de publication: 2009042301/304/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Fabio MAZZONI, Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009042300/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Maderal, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.766.

Fidomes Sàrl dénonce la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 15 février 2008.

La convention de domiciliation du siège social de la société MADERAL Sàrl, a été dénoncée et prendra effet à partir du jour du dépôt au registre du commerce et de sociétés.

Fidomes Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009042299/825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Five Partners, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.087.

Fidomes Sàrl dénonce la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 12 octobre 2007.

La convention de domiciliation du siège social de la société FIVE PARTNERS Sàrl, a été dénoncée et prendra effet à partir du jour du dépôt au registre du commerce et de sociétés.

Fidomes Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009042297/825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Equiton Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.469.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 mars 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EQUITON INVESTMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 16 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1166. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042335/231/151.

(090049050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Riviera International Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.455.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RIVIERA INTERNATIONAL PROPERTY S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe

de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-third of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.),

hereby duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which it declares to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of RIVIERA INTERNATIONAL PROPERTY S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1210. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042336/231/292.

(090048954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

ASP Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.466,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.846.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 18 septembre 2008

En date du 18 septembre 2008, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

ASP LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009042280/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.438.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 mars 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LEMAN INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentale déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2009. Relation GRE/2009/1165. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009042337/231/151.

(090048574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

M.C.B.E. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.427.

* Le siège de la société, 19, Steewee, L-3317 Bergem a été dénoncé avec effet au 30 janvier 2009.

* Le Commissaire:

- PKF Abax Audit, (anciennement ABAX AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761), 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

démissionne avec effet au 30 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber & Fiscaux

Experts comptables & fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2009042296/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

VES S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.329.

Les administrateurs de la société

Mme Danielle Schroeder, Messieurs Antoine Hientgen et Daniel Lefèvre démissionnent de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

FIDEX AUDIT S.à r.l., Luxembourg démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège de la société situé jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009042293/783/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Industria Grafica Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 143.282.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TIEFFE S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège statutaire à I-00162 Rome, Largo Rodolfo Lanciani, 24, Itali, légalement représentée par Monsieur Giuseppe FIORAVANTI, réviseur d'entreprises, né à Rome, le 21 mars 1939, demeurant professionnellement à I-00162 Rome, Largo Rodolfo Lanciani n. 24, Italie, en sa qualité d'administrateur unique,

ici représentés par Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée INDUSTRIA GRAFICA ITALIA SARL, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.282, dont le siège social a été transféré de l'Italie vers le Grand-Duché

de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2983 du 18 décembre 2008.

Lequel a prié le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social au 23 décembre 2008 et approuve le bilan de clôture de la société arrêté au 23 décembre 2008, lequel bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité bélizienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Troisième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation de Belize et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale en INDUSTRIA GRAFICA ITALIA LTD.

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en anglais dont le texte sera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat du gérant, à savoir Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, né à Charleville-Mézières, France, le 21 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, pour une durée illimitée.

Il peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Déclaration

Le comparant déclare vouloir faire continuer la présente société par son adoption de la nationalité bélizienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal. Le comparant décharge le notaire soussigné de toute responsabilité à cet égard.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angelo Zito, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/338. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009042678/202/57.

(090049143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Beausite Beringen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.426.

Extrait des assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenue au siège de la société,

Assemblée générale du 4 mars 2008:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir: Madame Diane Muller KNEIP, Mrs Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire à savoir: Mr Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Assemblée générale du 3 mars 2009:

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir: Madame Diane Muller KNEIP, Mrs Robert L. Kneip et Victor Kneip.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat du commissaire à savoir: Mr Robby Jhari.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009042160/592/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Besttech AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.301.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der Besttech AG (R.C. B 139.301 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 18.03.2009.

LCG International A.G.

Vögele - Verwaltungsratsvorsitzender

Unterschrift

Référence de publication: 2009042161/1215/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

ACMBernstein - India Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.529.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'ACMBernstein - India Growth Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection du conseil d'administration de la société pour une durée d'une année. Désormais, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

Steven Barr

Nicolas Berard

Yves Prussen

Donna Samuels

- Élection de Ernst & Young comme réviseurs d'entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009042171/801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bailiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 102.872.

EXTRAIT

Monsieur René Moris a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat à 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

René Moris

Référence de publication: 2009042174/1132/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03617. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bailiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 102.872.

EXTRAIT

Monsieur Luc Nickels a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat à 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Luc Nickels

Référence de publication: 2009042173/1132/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03618. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Bailiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 102.872.

EXTRAIT

Monsieur Gérard Scheiwen a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat à 1^{er} septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gérard Scheiwen

Référence de publication: 2009042175/1132/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03616. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090047903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

LFPI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.639.

—
RECTIFICATIF

Suite à l'avis déposé en date du 9 janvier 2009 n° LU90003790.05, il y a lieu de lire:

* qu'il résulte de la cession en date du 12 décembre 2008 que les 500 parts sociales détenues par la société SCI FMR 26 sont dorénavant détenues comme suit:

- 26 parts sociales par la société SCI FMR 26, avec siège social à 24-26 rue Ballu, F-75009 Paris, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487.600.702 R.C.S. Paris;

- 474 parts sociales par la société FLE Holdco, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B n° 142337.

Luxembourg, le 11.3.2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour LFPI Property S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042215/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Harmony Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.427.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 25 mars 2009

1. La démission de M. Robert Philippe FABER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 décembre 2008.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B la Société en date du 31 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Harmony Investments Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009042187/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Alexanderplatz Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.039.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 25 mars 2009

1. La démission de M. Robert Philippe FABER, expert-comptable, en tant que gérant de catégorie B de la Société a été acceptée en date du 31 décembre 2008.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société en date du 31 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Alexanderplatz Properties S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009042185/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Geres Investment IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.666.

—
Alres S.à r.l., en leur fonction d'associé unique de la société GERES Investments IV S.à r.l., ont cédé leur 125 parts à GERES Investments III S.à r.l., avec effet au 10 juin 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009042172/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 mars 2009

L'associé unique a décidé d'accepter la démission présentée par Monsieur Alain Heinz de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet au 19 mars 2009.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, gérant de catégorie B, avec effet au 19 mars 2009 et pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009042189/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant NRFC SUB-REIT Corp., associée unique et gérante de catégorie A de la Société:

NRFC SUB-REIT CORP. est une société ayant son «Principal Office» au c/o The Corporation Trust Incorporated, 300, East Lombard Street, Baltimore, MA 21202, Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Maryland Department of Assessments and Taxation, Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro D10270155.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.

NRFC Sub-REIT Corp. / Alain Peigneux

Gérante de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009042188/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

"Environmental Quality Management for Building" S à r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2009

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de transférer le siège social au 84, G.D. Charlotte, L-9515 WILTZ à partir du 27 mars 2009;

Claire LAFFINEUR

La Gérante

Référence de publication: 2009042145/801134/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 mars 2009, réf. DSO-DC00287. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090048043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Victor Sustainable Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.934.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042132/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07270. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

T.J.D. Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.678.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042130/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06785. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Stark Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.101.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042128/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06261. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042147/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06554. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Welsh S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.319.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 15 février 2009

1) Fin des mandats de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration.
- M. Sinan SAR, administrateur.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Pietro LONGO.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WELSH S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042208/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Kenrev Cubzac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 130.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/03/2009.

Pour Kenrev Cubzac S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009042126/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07653. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Victor Sustainable Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.934.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042131/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07272. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.420,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 31 juillet 2008 que M. Martin J. TROUT a transféré à INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872, 80 parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. détient 23 100 parts sociales de Classe A;
- INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A. détient 883 parts sociales de Classe B;
- M. Giuliano RADICE détient 80 parts sociales de Classe B;
- Mme Silvia ZARDI détient 73 parts sociales de Classe B;
- M. Emmanuele RIVA détient 80 parts sociales de Classe B; et
- M. Francesco GONELLA détient 26 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009042226/5874/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08259. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2009.